

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 25 OCTOBRE 2021 à 18 heures

Compte tenu des instructions sanitaires ministérielles en vigueur la séance se déroulera au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives

Adoption du procès-verbal du 28 mai 2021

Décisions municipales

Décision modificative n°1 – budget principal

Créances éteintes – budget principal

Procès-verbal de mise à disposition des biens, des subventions et des emprunts existants par la commune dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif des eaux usées » à la CC2R

Réintégration et transfert des résultats du budget annexe assainissement

Décision modificative n°1 – Tourisme

Décision modificative n°1 – budget « Animations, Culture, Événementiel »

Provision pour risque d'impayés

Demande de subventions :

- création d'une « zone 30 »
- restructuration du stade municipal – tranche 3 : déplacement de la salle de musculation
- éclairage au sol – Eglise Notre-Dame
- système de sécurité incendie au cinéma

Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité

Création de postes dans le cadre du dispositif CUI-CAE - Parcours Emploi Compétences

Transfert de la compétence « lecture publique » : gestion et coordination des bibliothèques

Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Convention de partenariat pour la mise en place du « Pass culture »

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi pour 2020 par le SMEP

Adoption du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Dénomination d'une impasse

Constitution de servitudes de passage et de toutes canalisations

Mise à disposition d'une parcelle au SDE de Tarn-et-Garonne

Lieu de réunion de l'organe délibérant

Convention de mise à disposition :

- temporaire de terrains appartenant à la commune au profit de Monsieur ROIATTI Christophe
- d'une salle de danse au profit de l'association Valence d'Agen Accueil et le Club Amitié et Bonne Humeur pour des cours de gym
- de locaux au profit de l'association Deux Rives en Zic
- d'un espace couvert au profit de l'école Jeanne d'Arc
- d'un local communal à la DDT – bureau Education et Sécurité routières

-----